

Le SP95-E10 - première essence de France - fête ses 10 ans

Lancé en avril 2009, le SP95-E10 fête ses 10 ans. Première essence de France avec près de 47,5% de part de marché, elle devance de plus de 18 points le SP95. Cette essence à 10% d'éthanol, convient aujourd'hui à 98% des véhicules essence en circulation. Le Sans Plomb 95-E10, historiquement moins cher de 4 à 5 centimes au litre que le Sans Plomb 95, est depuis novembre 2018 également moins cher que le Gazole d'environ 1 centime.

L'E10 en tête du classement

Le SP95-E10 affiche une croissance soutenue depuis son lancement en 2009 : c'est aujourd'hui l'essence la plus consommée en France avec près de 47,5% de part de marché contre 29% pour le SP95 et 21% pour le SP98 (Source : CPDP). Le nombre total de stations-services proposant le SP95-E10 a quant à lui doublé, passant de 3000 en 2011 à plus de 6000 en 2019 (soit près de 7 stations sur 10 à l'échelle du territoire). De nombreuses enseignes proposent le SP95-E10 dans plus de 90% de leurs stations-services : Géant Casino, Esso Express, Total Access, Cora, Shell, Agip, BP et Auchan (Source : www.prix-carburants.gouv.fr).

L'E10 accessible à tous

98% des véhicules, dont la quasi-totalité de ceux immatriculés depuis 2000, sont compatibles avec le SP95-E10 qui contient jusqu'à 10% d'éthanol. Le parc moto est également largement compatible ainsi que la plupart des engins fonctionnant à l'essence (voir www.E10.fr). La majorité des Français qui roulent à l'essence peut donc réaliser des économies immédiatement en choisissant ce carburant.

L'E10 moins cher que le gazole

Depuis novembre 2018, le SP95-E10 est moins cher que le gazole de 1 centime : 1,47 euros le litre à la pompe contre 1,48 euros. Il est également 4 à 5 centimes moins cher en moyenne, par litre, que le SP95 (E5) et ce, dans une même station-service (source : www.prix-carburants.gouv.fr). La légère surconsommation d'environ 1 % ne réduit que de 1,5 centimes cet avantage.

L'Ethanol s'affiche à la pompe

L'étiquetage des carburants – matérialisé par la lettre **E comme Ethanol** - est obligatoire depuis le 12 octobre 2018. Ce marquage fait aussi référence au **pourcentage d'éthanol pur incorporé dans le carburant** :

- E5 : jusqu'à 5 % d'Ethanol, pour le SP95 et le SP98
- E10 : jusqu'à 10 % d'Ethanol, pour le SP95-E10
- E85 : jusqu'à 85 % d'Ethanol, pour le Superéthanol-E85

À propos de la Collective du bioéthanol

La Collective du bioéthanol est représentée par l'Association Interprofessionnelle de la Betterave et du Sucre (AIBS) et le Syndicat National des Producteurs d'Alcool Agricole (SNPAA). Son objectif est d'informer les professionnels et le grand public sur la filière bioéthanol. Le bioéthanol est incorporé à ce jour dans les essences en France, en pur ou dans un dérivé, jusqu'à 7,5% (dont au maximum 5% d'éthanol pur) dans le SP95 et le SP98, jusqu'à 10% dans le SP95-E10 et jusqu'à 85% dans le Superéthanol-E85. Pour plus d'informations : <https://www.bioethanolcarburant.com/>